

PROCES VERBAL
Réunion du Conseil Municipal
06 avril 2018 à 20 h 00

Présents :

M. BAYEUL Gerald, M. DIDIER David, Mme FACQUEUR Anne-Catherine, M. LALLEMANT Xavier, M. MAGNIER André, M. MAIRE Alain, M. THIRION Francis

Procuration(s) :

M. LAMBERT Jean-François donne pouvoir à M. DIDIER David

Absent(s) :

M. METAIS Johan, Mme THION Véronique

Excusé(s) :

M. BLUEM Alain, M. LAMBERT Jean-François

Secrétaire de séance : Mme FACQUEUR Anne-Catherine

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent.

1 - Budget général - Approbation du Compte de Gestion 2017

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Compte de Gestion est établi à la clôture de l'exercice par Madame la Trésorière de Toul. Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme.

	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat 2017	Résultat clôture 2017
Investissement	- 23 119,58	0	- 15 484,77	- 38 604,35
Fonctionnement	178 605,59	23 900,24	36 330,25	191 035,60
Total	155 486,01	23 900,24	20 845,48	152 431,25

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017, après avoir examiné la conformité des opérations qui y sont retracées et des résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Budget général - Approbation du Compte Administratif 2017

Après que Monsieur le Maire soit sorti, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2017 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement 2017	195 066,89 €
Recettes de fonctionnement 2017	231 397,14 €
Résultat de l'exercice 2017	36 330,25 €
Résultat reporté 2016	154 705,35 €
Résultat de clôture 2017	191 035,60 €

CONSEIL MUNICIPAL DE FONTENOY-SUR-MOSELLE

Investissement :

Dépenses d'investissement 2017	56 845,33 €
Recettes d'investissement 2017	41 360,56 €
Résultat de l'exercice 2017	- 15 484,77 €
Résultat reporté 2016	- 23 119,58 €
Résultat de clôture 2017	-38 604,35 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. MAGNIER André

Sous la présidence de M. DIDIER David

3 - Budget général - Affectation des résultats 2017

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 et constatant que le CA fait apparaître :

Résultat de fonctionnement (excédent) :	191 035,60 €
Résultat d'investissement (déficit) :	38 604,35 €
Des restes à réaliser de :	2 700,60 €
Soit un besoin de financement de :	41 304,95 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) :	41 304,95 €
Résultat de fonctionnement reporté (002) : Excédent	149 730,65 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	38 604,35 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Vote des taux d'imposition 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour 2018 comme suit :

	Ancien taux	Nouveau taux
TH	8.26	8,88
TFB	8.15	8,76
TFNB	13.29	14.29

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Budget général - Vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le budget primitif 2018 qui s'équilibre comme suit :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre de 2018	117 522,65	158 827,60	364 480,65	214 750,00
Restes à réaliser 2017	2 700,60			
Résultat reporté	38 604,35			149 730,65
Total de la section	158 827,60	158 827,60	364 480,65	364 480,65

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Budget Primitif 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Assainissement : approbation du compte de gestion 2017

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Compte de Gestion est établi à la clôture de l'exercice par Monsieur le Trésorier de Toul. Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme.

	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat 2017	Résultat clôture 2017
Investissement	-7 128,63	0	4 882,78	- 2 245,85
Exploitation	38 740,24	7 128,63	- 21 820,72	9 790,89
Total	31 611,61	7 128,63	- 16 937,94	7 545,04

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017, après avoir examiné la conformité des opérations qui y sont retracées et des résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Assainissement : approbation du compte administratif 2017

Après que Monsieur le Maire soit sorti, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2017 qui s'établit comme suit :

Exploitation :

Dépenses d'exploitation 2017	40 708,77 €
Recettes d'exploitation 2017	18 888,05 €
Résultat de l'exercice 2017	- 21 820,72 €
Part affectée à l'investissement en 2017	7 128,63 €
Résultat reporté 2016	38 740,24 €
Résultat de clôture 2017	9 790,89 €

Investissement :

Dépenses d'investissement 2017	13 190,80 €
Recettes d'investissement 2017	18 073,58 €
Résultat de l'exercice 2017	4 882,78 €
Résultat reporté 2016	- 7 128,63 €
Résultat de clôture 2017	- 2 245,85 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. MAGNIER André

Sous la présidence de M. DIDIER David

8 - Eau : approbation du compte de gestion 2017

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Compte de Gestion est établi à la clôture de l'exercice par Madame la Trésorière de Toul. Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme.

	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat 2017	Résultat clôture 2017
Investissement	-807,91	0	421,44	- 386,47
Exploitation	5 878,63	807,91	3 200,25	8 270,97
Total	5 070,72	807,91	3 621,69	7 884,50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017, après avoir examiné la conformité des opérations qui y sont retracées et des résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Eau : approbation du compte administratif 2017

Après que Monsieur le Maire soit sorti, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2017 qui s'établit comme suit :

Exploitation :

Dépenses d'exploitation 2017	5 586,35 €
Recettes d'exploitation 2017	8 786,60 €
Résultat de l'exercice 2017	3 200,25 €
Part affectée à l'investissement en 2017	807,91 €
Résultat reporté 2016	5 878,63 €
Résultat de clôture 2017	8 270,97 €

Investissement :

Dépenses d'investissement 2017	5 862,86 €
Recettes d'investissement 2017	6 284,30 €
Résultat de l'exercice 2017	421,44 €
Résultat reporté 2016	- 807,91 €
Résultat de clôture 2017	- 386,47 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. MAGNIER André

Sous la présidence de M. DIDIER David

10 - Eau : Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 et constatant que le CA fait apparaître :

Résultat d'exploitation (excédent) :	8 270,97 €
Résultat d'investissement (déficit) :	386,47 €
Des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	386,47 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) :	386,47 €
Résultat d'exploitation reporté (002) : Excédent	7 884,50 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	386,47 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Eau : Vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le budget primitif 2018 qui s'équilibre comme suit :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre de 2018	8 736,50	9 122,97	15 936,50	8 052,00
Restes à réaliser 2017				
Résultat reporté	386,47			7 884,50
Total de la section	9 122,97	9 122,97	15 936,50	15 936,50

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Budget Primitif 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Attribution des subventions 2018

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'allouer pour l'année 2017 les subventions suivantes :

- Act Radio Déclic : 100 €
- ADAPEC : 700 €
- Amicale des Anciens Combattants Gondreville / Fontenoy : 100 €
- Association des coureurs de Gondreville et de Velaine-en-Haye : 100 €
- Association Guinée Orphelinat : 100 €
- Club Saint-Charles : 100 €
- Comité Départemental Prix de la Résistance et de la Déportation : 100 €
- Ski Nautique Club : 300 €
- Le Souvenir Français : 100 €
- Une rose, un espoir : 40 €
- « Y'a pas de les Arts » (Association culturelle de Fontenoy) : 600 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - Convention avec le CDG 54 pour mise à disposition d'un délégué à la protection des données personnelles

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE

- d'autoriser le *maire* à signer la convention de mutualisation avec le CDG54
- d'autoriser le *maire* à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le *maire* à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - Questions diverses

* Eclairage public : analyser l'investissement à réaliser pour diminuer les consommations du réseau

* Cérémonies anciens combattants : projet de mutualisation

* Nettoyage du bord de la Moselle : la date est fixée au samedi 28 avril

* Commission travaux : 23 mai à 18h00.

* Infos sur CC2T

- Contrôle des bornes incendie à 12€ par borne
- PLUi : la partie diagnostic se termine. Un diagnostic général sera présenté le 18 avril

- Compétence mobilité prise depuis le 1er avril par la CC2T. A compter du 1er juillet, le transport à la demande sera étendu à de nouvelles communes
- Discussion pour la mise en place d'un pacte financier et fiscal

* Infos sur la ZIA : le syndicat gérant la ZIA disparaîtra avant la fin de 2018 car la compétence est transférée à la CC2T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23h10.

Le secrétaire de séance ,
AC. FACQUEUR